

Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 6 : Plaines de la taïga boréale

-Version abrégée -

Octobre 2013



Préface

Environnement Canada a dirigé l'élaboration de stratégies pour la conservation de tous les oiseaux dans chacune des régions de conservation des oiseaux (RCO) situées sur le territoire canadien, en ébauchant de nouvelles stratégies qui, avec les stratégies déjà existantes, ont été intégrées à un cadre global de conservation de toutes les espèces aviaires. Ces stratégies intégrées de conservation de tous les oiseaux serviront d'assise à la mise en œuvre des programmes de conservation de l'avifaune au Canada, en plus d'orienter le soutien apporté par le Canada aux mesures de conservation déployées dans les autres pays importants pour les oiseaux migrateurs du Canada. La contribution des partenaires de conservation d'Environnement Canada aux stratégies est tout aussi essentielle que leur collaboration à la mise en œuvre des recommandations contenues dans les stratégies.

Pour assurer l'emploi d'une méthode uniforme dans toutes les RCO, Environnement Canada a établi des normes nationales pour la conception des stratégies. Les stratégies de conservation des oiseaux serviront de toile de fond à l'établissement, pour chaque RCO, de plans de mise en œuvre qui s'appuieront sur les programmes actuellement exécutés sous l'égide des plans conjoints ou d'autres mécanismes de partenariat. Les propriétaires fonciers, y compris les Autochtones, seront consultés avant la mise en œuvre des stratégies.

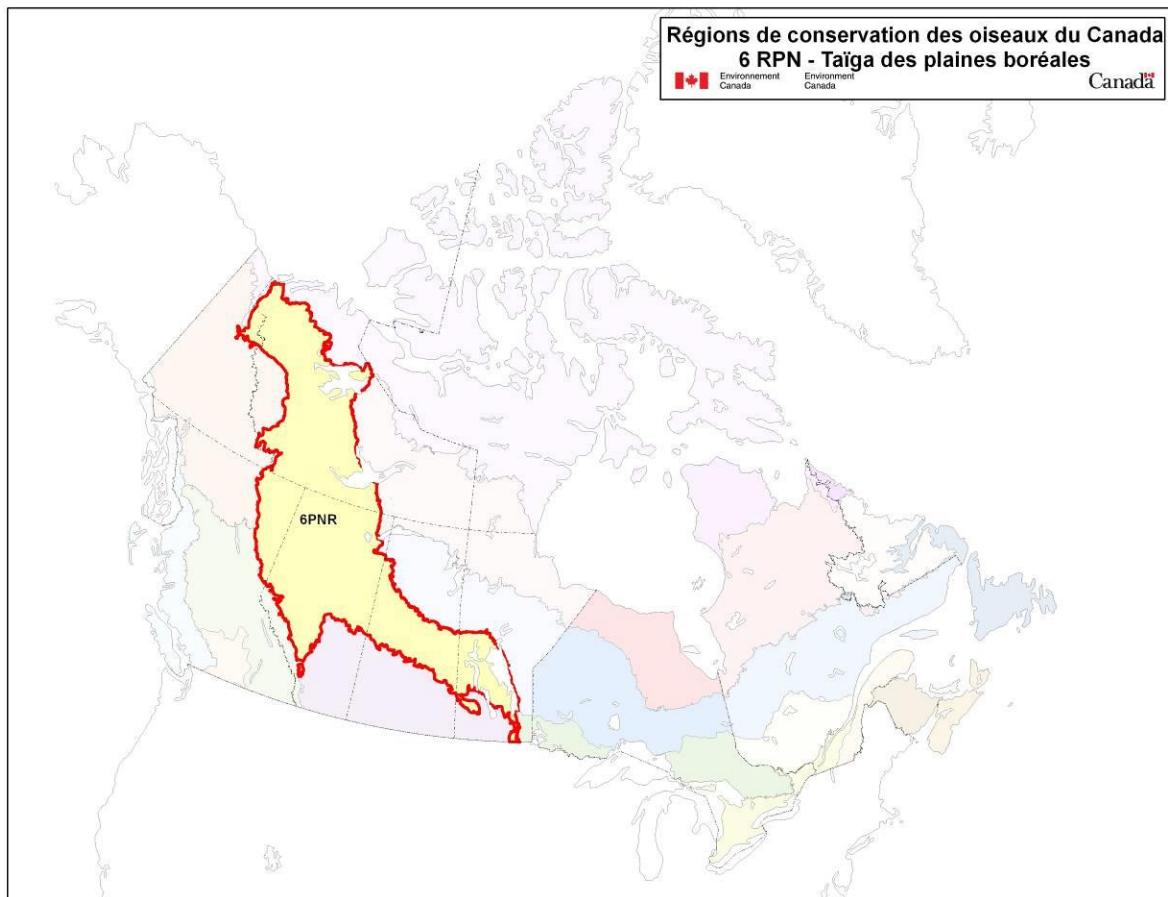
Les objectifs de conservation et les mesures recommandées dans les stratégies de conservation constitueront le fondement biologique qui soutiendra la formulation des lignes directrices et des pratiques de gestion bénéfiques favorisant l'observation des règlements d'application de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*.

Remerciements

C. Lisa Mahon et Thea Carpenter sont les principales auteures du présent document, qui s'appuie sur des modèles élaborés par Alaine Camfield, Judith Kennedy et Elsie Krebs, avec l'aide des planificateurs des RCO dans chacune des régions du Service canadien de la faune au Canada. K. Calon, A. Camfield, T. Carpenter, W. Fleming, T.J. Habib, K.C. Hannah, J. Kennedy, E. Kuczynski et K. St. Laurent ont effectué tout le travail initial afin de peaufiner les listes des espèces prioritaires, d'évaluer les objectifs et les menaces, d'effectuer des recherches sur les associations d'habitat et de rédiger des ébauches du plan et d'alimenter la base de données. S. J. Song et D. Duncan ont fourni un examen exhaustif. Un travail de cette envergure ne pourrait être accompli sans l'apport d'autres collègues qui ont fourni ou validé l'information technique, commenté les versions antérieures de la stratégie et soutenu le processus de planification. Nous tenons à remercier les personnes suivantes : Erin Bayne, Fred Bunnell, Eric Butterworth, Wendy Calvert, Suzanne Carriere, Gordon Court, Brenda Dale, Ken DeSmet, Elston Dzus, Keith Hobson, Vicky Johnston, Kevin Kardynal, Glenn Mack, Craig Machtans, Julienne Morissette, Cindy Paszkowski, George Phinney, Mark Phinney, Gigi Pitoello, Doug Tate, Jennie Rausch, Myra Robertson, Mike Russell, Pam Sinclair, Stuart Slattery et Steve VanWilgenburg.

**Pour obtenir une copie de la version complète de la présente stratégie, veuillez nous contacter à
migratorybirds_oiseauxmigrateurs@ec.gc.ca.**

Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 6 : Plaines de la taïga boréale



Sommaire

La région de conservation des oiseaux 6 (RCO 6), Plaines de la taïga boréale, comprend deux écozones canadiennes : les Plaines de la taïga dans le nord et les Plaines boréales dans le sud. Cette grande région s'étend des Territoires du Nord-Ouest dans le nord jusqu'aux provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba dans le sud. La plus grande partie de la RCO se situe dans les Territoires du Nord-Ouest (36 %), avec 1 % au Yukon, 8 % dans le nord-est de la Colombie-Britannique, 33 % en Alberta, 13 % dans le centre de la Saskatchewan et 9 % dans le centre-sud du Manitoba.

La RCO 6 comporte des paysages légèrement vallonnés ou ondulants en raison de l'influence des glaciers au cours des périodes glaciaires les plus récentes. La végétation est dominée par la forêt boréale, un mélange varié de types de forêts comprenant des peuplements de conifères dominés par soit des épinettes blanches (*Picea glauca*) ou des épinettes noires (*Picea mariana*), des peuplements de feuillus comportant des mélanges de peupliers faux-trembles (*Populus tremuloides*) et de peupliers baumiers (*Populus balsamifera*) ainsi que des peuplements de forêts mixtes composées de peupliers faux-trembles, de peupliers baumiers, de bouleaux à papier (*Betula papyrifera*) et d'épinettes blanches. Les peuplements forestiers sont parsemés de milieux humides, à savoir des lacs et des étangs, des marécages, des marais et des tourbières oligotrophes et des tourbières minérotrophes dominées par soit les herbes, les arbustes ou les arbres. Les grands réseaux hydrographiques comprennent les rivières Mackenzie, Peace, Athabasca et Saskatchewan Nord.

Nous avons évalué 288 espèces d'oiseaux présents dans la RCO 6 et désigné 120 espèces d'oiseaux prioritaires. Tous les groupes d'oiseaux sont représentés, avec 52 % de la liste des espèces prioritaires composés d'oiseaux terrestres, 12 % étant des oiseaux de rivage, 18 % étant des oiseaux aquatiques et 18 % correspondant à la sauvagine. En accord avec la représentation des habitats de milieux humides dans l'ensemble de la RCO, 66 % des espèces prioritaires sont associées aux catégories d'habitat de milieux humides. Après les milieux humides, on constate une association importante avec les habitats d'arbustes et de régénération (43 %), les plans d'eau (42 %), les zones cultivées et aménagées (40 %), les forêts feuillues (35 %) et les forêts mixtes (32 %).

Les objectifs de population sont difficiles à évaluer pour de nombreuses espèces prioritaires de la RCO 6, car les données sur les tendances démographiques sont limitées, ou indisponibles (p. ex., évaluation des schémas temporels de changement sur de multiples périodes d'échantillonnage) pour de nombreuses espèces de la forêt boréale. Les programmes de surveillance existants (oiseaux terrestres, sauvagine) sont faussés en raison d'une couverture

inadéquate du parcours. De nombreuses espèces d'oiseaux terrestres (espèces intrusives, espèces nomades, espèces cavernicoles primaires/Pics, Tétras, oiseaux de proie diurnes, oiseaux de proie nocturnes, espèces en péril), presque toutes les espèces d'oiseaux aquatiques et d'oiseaux de rivage ainsi que les espèces de sauvagine qui nichent dans les cavités ne sont pas suffisamment surveillées à l'aide des programmes de surveillance existants.

Les perturbations d'origine humaine sont concentrées dans les parties sud de la RCO (écozone des plaines boréales). Présentement, les menaces principales à l'encontre des espèces prioritaires dans la RCO 6 sont notamment : agriculture, couloirs de transport et de services (éléments linéaires/perturbations sous la forme de routes, de chemins de fer, lignes électriques/lignes de services, pipelines), utilisation des ressources biologiques (exploitation forestière), intrusions et perturbations humaines (activités récréatives motorisées), modifications du système naturel (extinction d'incendie, construction et exploitation de barrages), espèces envahissantes et autres espèces problématiques et pollution (effluents des secteurs agricoles, forestiers et énergétiques; déversement de pétrole). D'autres menaces d'ampleur faible courantes incluent l'aménagement résidentiel et commercial, la production d'énergie et l'exploitation minière (dépôts de pétrole et de gaz naturel classique, dépôts de bitume non classique).

Le principal problème de conservation dans la RCO 6 est d'assurer la disponibilité d'habitat reproductif convenable pour les espèces prioritaires. Des mesures de conservation précises sont recommandées dans de nombreuses catégories; toutefois, les principales catégories sont la gestion de sites ou de zones (gestion des aires protégées et d'autres terres abritant des ressources aux fins de conservation), la protection de sites ou de zones (établissement ou agrandissement des parcs publics ou privés, des réserves et des aires protégées) et la recherche. Les mesures recommandées comprennent la surveillance et la recherche. Les initiatives de surveillance et de recherche mettent en évidence les mesures précises requises pour : (1) créer et mettre en œuvre des programmes de surveillance à long terme appropriés (p. ex., programmes qui fournissent des estimations fiables de la tendance démographique) pour chaque groupe d'oiseaux (oiseaux terrestres, oiseaux de rivage, oiseaux aquatiques, sauvagine); (2) prévoir les répercussions des activités actuelles et des activités de recharge liées aux terres et aux ressources sur les populations; (3) examiner les causes des déclins de la population; (4) développer les méthodes, les produits de données, les outils et les partenariats nécessaires pour fixer des objectifs de population en fonction de l'habitat dans la RCO 6.

Les messages clés concernant les espèces d'oiseaux prioritaires et toutes les espèces d'oiseaux présents dans la RCO 6 sont :

- Les objectifs de population catégoriels sont difficiles à évaluer, car les données sur les tendances démographiques sont limitées, voire indisponibles, pour les oiseaux terrestres, les oiseaux de rivage, les oiseaux aquatiques et les espèces de sauvagine qui nichent dans les cavités de la région boréale. L'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux programmes de surveillance pour tous les groupes d'oiseaux visant à fournir des estimations fiables sur les tendances démographiques seront une priorité élevée dans la RCO 6.
- Bien que la RCO 6 soit en grande partie intacte, l'exploitation continue des ressources à un taux élevé dans la partie sud de la RCO présente un risque potentiel pour les populations d'oiseaux. Il sera nécessaire de mettre au point des programmes visant à prévoir et à prédire les répercussions de l'exploitation actuelle et éventuelle des terres et des ressources sur les populations d'oiseaux afin d'évaluer les risques pour les populations. Une combinaison de modèles de simulation du paysage et des habitats aviaires sera requise pour quantifier les changements futurs prévus quant à la taille des populations en réaction aux changements dans l'utilisation des terres.
- Les objectifs et les mesures de conservation vont se concentrer sur la conservation et la gestion des habitats propices. Cela nécessitera l'élaboration de mesures d'adéquation de l'habitat qui prendront la forme de mesures liées aux cotes qualitatives de l'habitat ou à l'utilisation quantitative de l'habitat (p. ex., modèles oiseaux-habitat) pour chaque espèce prioritaire.
- Les approches seront nécessaires pour l'identification de la superficie de l'habitat requise pour répondre aux objectifs catégoriels et aux objectifs de population numériques associés dans le cas des espèces prioritaires (p. ex., traduire les objectifs de population à l'échelle de la RCO en objectifs de population basés sur l'habitat).

Introduction : Stratégies de conservation des oiseaux

Contexte

Le présent document fait partie d'une série de stratégies régionales de conservation des oiseaux qu'Environnement Canada a préparées pour toutes les régions du pays. Ces stratégies répondent au besoin qu'a Environnement Canada d'établir des priorités de conservation des oiseaux qui soient intégrées et clairement formulées, afin de soutenir l'exécution du programme canadien sur les oiseaux migrateurs, tant au pays qu'à l'échelle internationale. Cette série de stratégies prend appui sur les plans de conservation déjà établis pour les quatre groupes d'oiseaux (sauvagine¹, oiseaux aquatiques², oiseaux de rivage³ et oiseaux terrestres⁴) dans la plupart des régions du Canada, et sur des plans nationaux et continentaux, et inclut les oiseaux qui relèvent des mandats provinciaux et territoriaux. De plus, ces nouvelles stratégies uniformisent les méthodes employées partout au Canada, en plus de combler des lacunes, puisque les plans régionaux précédents ne couvrent pas toutes les régions du Canada ni tous les groupes d'oiseaux.

Ces stratégies présentent un recueil des interventions requises selon le principe général préconisant l'atteinte des niveaux de population établis à partir de données scientifiques, principe promu par les quatre principales initiatives de conservation des oiseaux. Ces niveaux de population ne correspondent pas nécessairement aux populations minimales viables ou durables, mais sont représentatifs de l'état de l'habitat ou du paysage à une époque antérieure aux chutes démographiques importantes qu'ont connues récemment de nombreuses espèces, de sources connues ou inconnues. Les menaces dégagées dans ces stratégies ont été établies à partir de l'information scientifique actuellement disponible et d'avis d'experts. Les objectifs et les mesures de conservation correspondants vont contribuer à stabiliser les populations aux niveaux souhaités.

Les stratégies s'appliquant aux RCO ne sont pas des documents hautement directifs. En général, les praticiens devront consulter des sources d'information complémentaires à l'échelle locale afin d'obtenir suffisamment de détails pour pouvoir appliquer les recommandations des stratégies. Des outils comme des pratiques de gestion bénéfiques permettront aussi d'orienter la mise en œuvre des stratégies. Les partenaires qui souhaitent contribuer à mettre en œuvre ces stratégies, comme les participants aux plans conjoints pour l'habitat établis dans le cadre du PNAGS, connaissent bien le type de planification détaillée de la mise en œuvre nécessaire pour coordonner et accomplir le travail de terrain.

Structure de la stratégie

La Section 1, ci-dessous, de la stratégie contient de l'information générale sur la RCO et la sous-région, avec un survol des six éléments¹ qui résument l'état de la conservation des oiseaux à l'échelle de la sous-région. La Section 2, dans la version complète de la stratégie, fournit des renseignements plus détaillés sur les menaces, les objectifs et les mesures à prendre pour des regroupements d'espèces prioritaires, constitués selon chacun des grands types d'habitats de la sous-région. La Section 3, aussi partie de la version complète de la stratégie, présente d'autres problématiques généralisées liés à la conservation qui ne s'appliquent pas à un habitat en particulier ou qui n'ont pas été pris en compte lors de l'évaluation des menaces pour une espèce donnée, et traite des besoins en matière de recherche et de surveillance, de même que des menaces affectant les oiseaux migrateurs lorsqu'ils sont à l'extérieur du Canada. L'approche et la méthodologie sont résumées dans les annexes de la version complète, mais sont exposées plus en détail dans un document distinct⁵. Une base de données nationale contient toute l'information sous-jacente résumée dans la présente stratégie (disponible auprès d'[Environnement Canada](#)).

¹ Les six éléments sont : Élément 1 – Évaluation des espèces prioritaires; Élément 2 – Habitats importants pour les espèces prioritaires; Élément 3 – Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires; Élément 4 – Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires; Élément 5 – Objectifs en matière de conservation; Élément 6 – Mesures recommandées.

Caractéristiques de la région de conservation des oiseaux 6

La RCO 6 (Plaines de la taïga boréale) comporte deux écozones canadiennes : les Plaines de la taïga dans le nord et les Plaines boréales dans le sud. Dans le nord, la RCO 6 s'étend des Montagnes Mackenzie et du delta de Mackenzie dans le nord-ouest à la limite forestière dans l'est. Dans le sud, la RCO 6 s'étend des montagnes Rocheuses au lac Winnipeg, bordée au sud par l'écozone des Prairies et au nord par le Bouclier canadien. Les Plaines de la taïga sont composées de vastes terres basses et plateaux avec un climat caractérisé par des étés courts et frais et des hivers longs et froids. Les plaines boréales sont constituées de vallées et de plaines basses, avec un climat caractérisé par des étés longs et chauds et des hivers longs et froids. Ces deux écozones comportent des paysages légèrement vallonnés ou ondulants en raison de l'influence des glaciers au cours des périodes glaciaires les plus récentes. Les grands réseaux hydrographiques comprennent les rivières Mackenzie, Peace, Athabasca et de Saskatchewan Nord.



Figure 1. Vue aérienne de la forêt boréale typique de la RCO 6 dans le nord de l'Alberta, au Canada.

Photo : © Jonathan Martin-DeMoor

La RCO 6 est dominée par la forêt boréale qui est un paysage forestier poussant sur une mosaïque de till glaciaire, de dépôts lacustres et de sols biologiques tourbeux dans des dépressions faiblement drainées parsemées de milieux humides comportant des lacs, des étangs, des marécages, des marais, des tourbières oligotrophes et des tourbières minérotrophes. Les types de sites du paysage forestier qui en résulte sont très diversifiés sur des distances relativement courtes⁶ (figures 2 et 3). L'interaction des agents de perturbation naturelle avec l'hétérogénéité du paysage contribue à la diversité écologique de la forêt boréale. Les agents de perturbation incluent les incendies (qui varient en termes de gravité, d'étendue, de fréquence et de propagation), ainsi que le vent, les maladies et les infestations d'insectes (défoliateurs et insectes se nourrissant de tissus ligneux). La composition de la forêt au sein de la forêt boréale est déterminée par le climat, l'inclinaison, l'élévation, les types de sol, le drainage, la disponibilité des éléments nutritifs, les antécédents de perturbation et les processus de succession. La richesse des espèces d'arbres dans la forêt boréale est relativement faible, malgré la grande étendue de ce type de forêt.

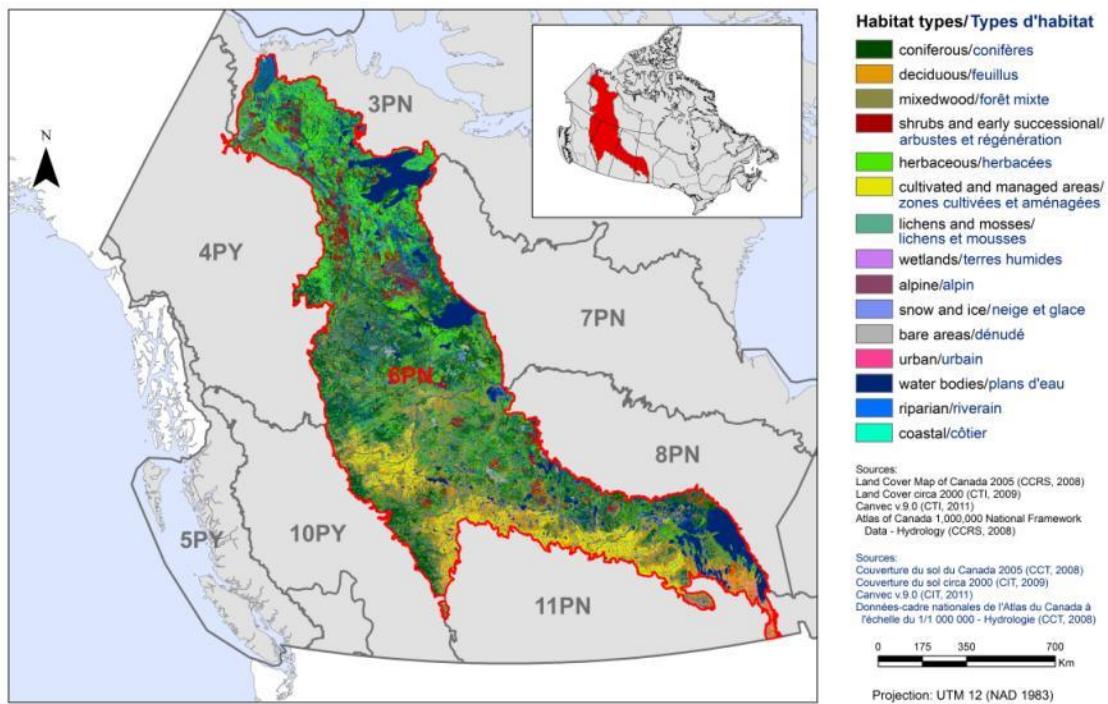


Figure 2. Couverture terrestre de la RCO 6 : Plaines de la taïga boréale, sans les milieux humides. Les milieux humides sont difficiles à distinguer sans dominer l'image. Elles sont donc affichées de manière préférentielle dans la figure 3.

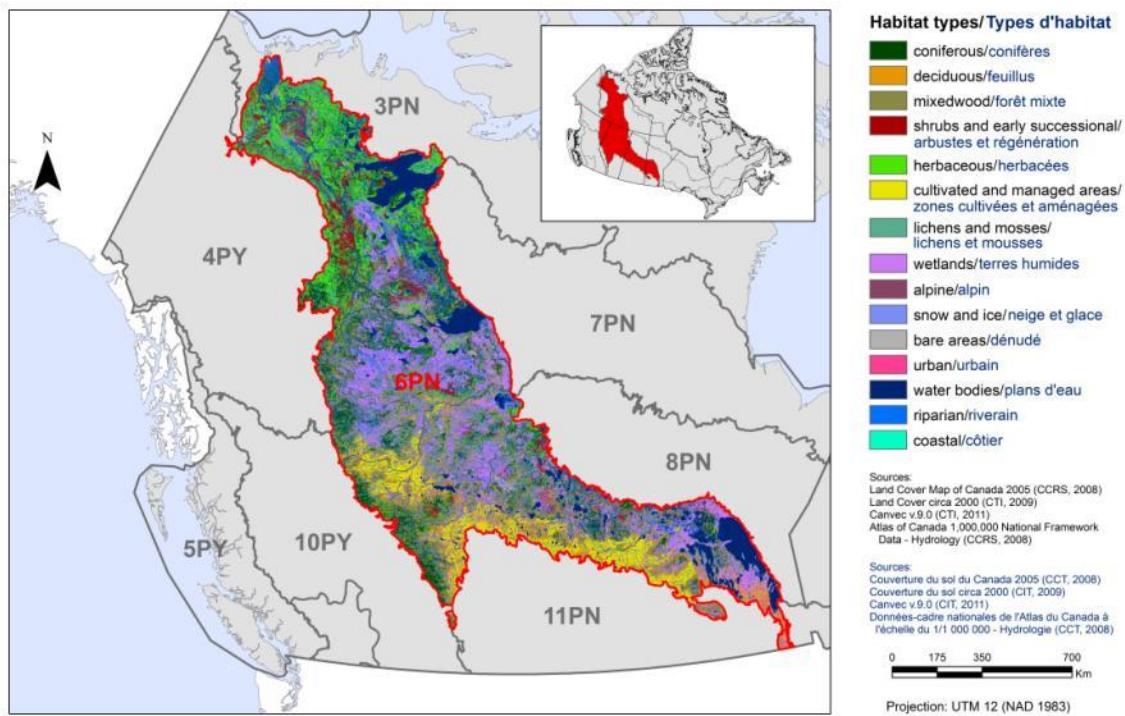


Figure 3. Couverture terrestre dans la RCO 6 : Plaines de la taïga boréale avec les milieux humides affichés de manière préférentielle.

Dans les Plaines de la taïga, environ 75 % de la superficie terrestre constitue la forêt boréale,



Figure 4. Catégorie d'habitat feuillus typique de l'écozone des plaines boréales (partie sud de la RCO 6).

© Environnement Canada. Photo : C. Lisa Mahon

avec les zones restantes composées de terres arbustives, de toundra ou de terres stériles. Dans le nord, les forêts sont des peuplements d'épinettes blanches ouverts et rabougris, tandis que dans le sud, les forêts sont principalement des épinettes noires poussant sous couvert fermé. Le pin gris et le bouleau à papier d'Alaska poussent sur des pentes sèches orientées vers le sud (figure 4). Dans la partie sud des basses terres de la rivière Slave, les épinettes blanches et les peupliers faux-trembles sont présents dans les forêts mixtes riches en espèces (figures 5 et 6). Les Plaines de la taïga sont également dominées par la rivière Mackenzie, la rivière la plus longue du Canada, et par le delta du

Mackenzie, aussi le delta le plus grand du Canada. Le delta est composé d'un complexe de canaux, de cours d'eau et de plus de 25 000 milieux humides. Ces milieux humides inondables petits (moins de 10 ha) et peu profonds (moins de 4 m) couvrent jusqu'à 50 % de la superficie du delta et sont extrêmement productifs.

Les Plaines boréales de la Colombie-Britannique sont présentes sur le plateau Alberta sans relief apparent et sont composées de forêts d'épinettes noires, de mélèzes laricins et d'épinettes blanches, de **tourbières**ⁱⁱ et de tourbières minérotropiques. Les Plaines boréales de l'Alberta comportent aussi le type de forêt dominé par les conifères dont il est question ci-dessus, mais elles sont dominées par les Forêts mixtes centrales et sèches qui sont composées de peupliers faux-trembles, de peupliers baumiers, de bouleau à papier et d'épinettes blanches. Le pin gris domine les forêts dans les sites plus secs et le sapin baumier se mélange aux espèces d'épinettes blanches et aux espèces feuillues dans les sites plus humides. Le pin tordu est une espèce dominante à des altitudes plus élevées des contreforts de l'Alberta. Vers l'est, la forêt boréale descend vers les Plaines de la Saskatchewan, qui sont plutôt plates et d'altitude inférieure. En Saskatchewan et au Manitoba, les Plaines boréales sont composées des basses terres de la région boréale moyenne et des habitats des basses terres dont la composition et la structure sont semblables à celles des forêts mixtes de l'Alberta. La Plaine du Manitoba est dominée par les lacs, notamment le lac Winnipeg et le lac Winnipegosis. Le long de la frontière sud des Plaines boréales, on observe une transition entre les forêts à couvert fermé et les habitats de forêt clairsemée et de prairie qui ont été modifiés par l'agriculture.



Figure 5. Le Grimpereau brun est une espèce prioritaire dans la RCO 6 d'après l'examen d'expert. Ce grimpeur inhabituel et hautement spécialisé grimpe aux arbres en spirale tout en fouillant les crevasses de l'écorce pour y trouver des proies arthropodes. On le trouve dans les parties sud de la RCO 6. Cette espèce est associée aux vieux conifères, à la forêt mixte et aux forêts feuillues comportant des attributs structurels spécifiques tels que des chicots avec une écorce qui se détache et sert à la nidification, et des grands arbres vivants avec une écorce profondément sillonnée servant à l'alimentation. Trouvez le nid dans la photo ci-dessus. Photo : © Todd Mahon

ⁱⁱ Les termes indiqués en gras dans le présent document sont définis dans le glossaire dans Annexe C dans la version complète de la stratégie.

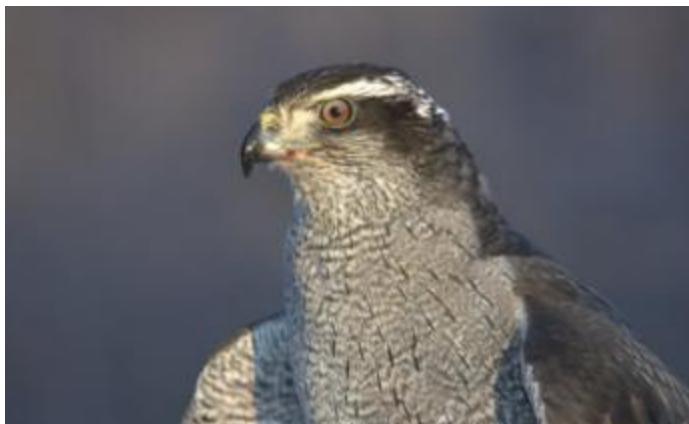


Figure 6. L'Autour des palombes est une espèce prioritaire dans la RCO 6 en raison de l'intendance régionale et de la classification de la situation générale. Ce rapace de la taille d'un corbeau peut se déplacer avec rapidité et agilité dans les peuplements forestiers et il est présent dans la RCO 6. Cette espèce est associée à une variété de types de forêts matures et de vieilles forêts (arbres à feuilles caduques, forêt mixte), mais nécessite des peuplements présentant un couvert fermé permettant de protéger les sites de nidification et un sous-étage dégagé afin que les voies migratoires pour la chasse ne soient pas obstruées (les proies principales sont les écureuils roux et les spermophiles, les Tétras, le lièvre d'Amérique et les oiseaux terrestres forestiers comme les grives, les geais et les pics). Photo : ©Todd Mahon

Les régions nordiques des Plaines de la taïga subissent des niveaux relativement faibles de modifications anthropogéniques, telles que les établissements humains dispersés et les routes (seulement neuf collectivités avec des populations du recensement supérieures à 600) et un aménagement industriel minimal. Sur le plan historique, l'activité économique dans les Plaines de la taïga comportait uniquement la pêche et la chasse pour des utilisations commerciales et par les Autochtones, et l'exploitation pétrolière et gazière. Ce dernier comprend l'opération des puits de Norman Wells et Cameron Hills et exploration dans la mer de Beaufort et le delta du Mackenzie, ainsi que l'établissement d'infrastructure de transport, telles que des pipelines et l'autoroute Dempster. L'aménagement futur proposé inclut un pipeline de 1 200 km qui fournirait du gaz naturel à partir des réserves situées au large de la côte de la mer de Beaufort par la vallée du fleuve Mackenzie vers les marchés du sud du Canada et aux États-Unis.

Les régions du sud des Plaines boréales en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba et dans la région de la rivière Peace sont caractérisées par la déforestation agricole (passage d'une utilisation des terres forestières à une utilisation des terres non forestières) qui a commencé au début des années 1900 et qui se poursuit aujourd'hui. Cette zone a été modifiée en permanence par les pratiques agricoles qui incluent des terres cultivées (principalement des grains), du foin (foin cultivé) et des pâturages (pâturages cultivés et non cultivés). La région centrale et les régions nordiques des Plaines boréales ont été modifiées par les éléments suivants : établissements humains; foresterie; exploration et exploitation pétrolière et gazière (formes classiques qui incluent les puits de gaz naturel et les puits de pétrole; formes non classiques incluant l'extraction du bitumen par l'intermédiaire de sites d'extraction minière et d'activités *in situ*); l'agriculture, l'élevage de bétail et la déviation de l'eau et les barrages, l'hydroélectricité et les utilisations industrielles (bassins de refroidissement et bassins de résidus). Les activités industrielles et l'aménagement d'infrastructures associées – routes, lignes de chemin de fer, lignes électriques, lignes sismiques, pipelines, puits de pétrole et de gaz, unités d'exploitation – qui sont utilisées pour l'accès, le développement et le transport des personnes, des ressources et des services, ont modifié l'écozone des plaines boréales en

provoquant une perte de l'habitat, une dégradation de l'habitat et une **subdivision de l'habitat** (souvent appelé « fragmentation »). La portée et la densité des activités industrielles et de l'infrastructure dans la forêt boréale facilitent l'introduction et l'expansion des plantes exotiques (non indigènes), des plantes indigènes et des espèces animales. L'extinction des incendies a modifié les régimes naturels des feux de forêt, ce qui génère une composition, une structure, une productivité et des valeurs d'habitat variées de l'écosystème et crée la diversité écologique caractéristique des forêts boréales.

Les aires protégées au sein de la RCO 6 comprennent de nombreux sites fédéraux, provinciaux et internationaux. La superficie totale des aires protégées dans la RCO 6, 150 700 km², équivaut à 11 % de la RCO. Les aires protégées fédérales sont constituées de sites appartenant à Agriculture et Agroalimentaire Canada (0,08 % de la RCO), à Environnement Canada (0,01 %), ce qui comprend certains refuges d'oiseaux migrateurs, à Parcs Canada (5,4 %) ou sont des réserves nationales de faune (0,0005 %). Les aires protégées provinciales et territoriales comprennent des parcs provinciaux et territoriaux (3 %). On compte aussi parmi ces aires protégées et désignées certains sites Ramsar (zones humides d'importance internationale, 1,2 %) et certaines zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) [3,8 %]. La taille des ZICO au sein de la RCO 6 varie entre 1 km² et plus de 9 000 km² et ces zones comprennent : les îles du cours inférieur du Mackenzie, les îles du cours intermédiaire du fleuve Mackenzie, le lac Beaver, le parc provincial du Petit lac des esclaves, les marais de Cumberland et le delta de la rivière Saskatchewan. Les aires des sites Ramsar au sein de la RCO 6 varient en grandeur de 470 km² à plus de 9 000 km² et incluent : l'aire d'été de la grue blanche, le delta des rivières Peace et Athabasca. Les aires des parcs nationaux relevant de Parcs Canada au sein de la RCO 6 varient en grandeur de moins de 1 km² à plus de 35 000 km² et comprennent : la réserve du parc national Nahanni, la réserve du parc national Nááts'ihch'oh, le parc national Wood Buffalo et le parc national de Prince Albert. Il est à noter que certaines des aires protégées au sein de la RCO 6 se chevauchent, plus particulièrement les sites Ramsar, les ZICO et les sites de Parcs Canada. Nos estimations individuelles ci-haut donnent un aperçu de la proportion de chaque type d'aire protégée au sein de la RCO 6.

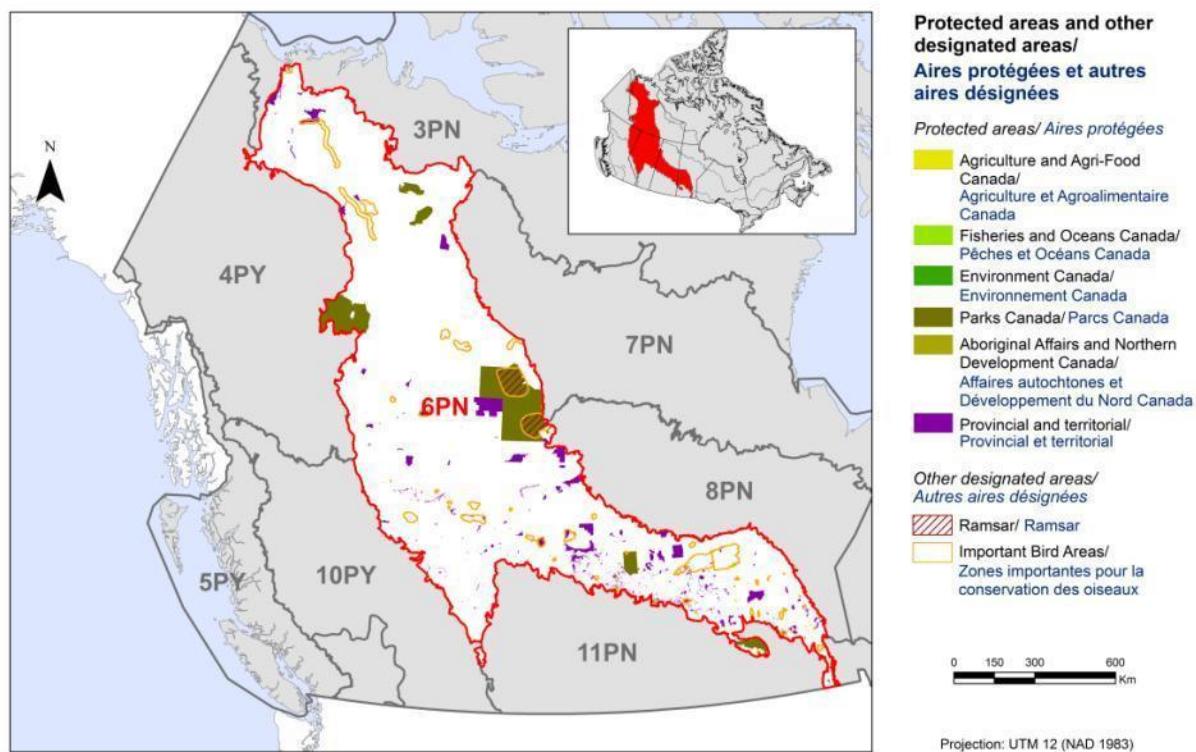


Figure 7. Carte des aires protégées et des aires désignées dans la RCO 6 : Plaines de la taïga boréale.

Section 1 : Aperçu des résultats – tous les oiseaux, tous les habitats

Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires

Les stratégies de conservation des oiseaux établissent quelles sont les « espèces prioritaires » parmi toutes les espèces d'oiseaux régulièrement observées dans chaque sous-région de conservation des oiseaux. Les espèces qui sont vulnérables en fonction de la taille de leur population, de leur répartition, des tendances démographiques, de leur abondance et des menaces font partie des espèces prioritaires, puisque leur conservation est « préoccupante ». Sont incluses également quelques espèces largement réparties et abondantes, considérées comme des espèces « d'intendance ». Les espèces d'intendance sont incluses parce qu'elles illustrent parfaitement l'avifaune nationale ou régionale, ou du fait qu'une forte proportion de leur aire de distribution ou de leur population continentale se situe dans la sous-région. La conservation de beaucoup de ces espèces peut s'avérer quelque peu préoccupante, alors que d'autres peuvent n'exiger pour l'instant aucun effort particulier de conservation. Les espèces dont la gestion est « préoccupante » sont aussi incluses comme espèces prioritaires lorsqu'elles ont atteint (ou dépassé) l'objectif de population fixé, mais nécessitent une gestion continue en raison de leur importance socioéconomique comme espèces d'intérêt cynégétique ou en raison de leurs effets sur d'autres espèces ou habitats.

Cette opération de détermination des priorités a pour but de focaliser les efforts de mise en œuvre sur les enjeux les plus importants pour l'avifaune canadienne. Le tableau 1 dresse la liste complète de toutes les espèces prioritaires et indique le motif de leur inclusion. Les tableaux 2 et 3 résument le nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 6, par groupe d'oiseaux et selon la justification de leur statut prioritaire.

Tableau 1. Espèces prioritaires dans la RCO 6, objectifs en matière de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Nota : Une même espèce peut figurer à la liste des espèces prioritaires pour plus d'un motif.

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population	COSEPAC ⁱ	LEP ⁱⁱ	Listes provinciales ⁱⁱⁱ	Préoccupante – nationale/continentale ^{iv}	Préoccupante – régionale ^v (oiseaux terrestres, sauvagine)	Intendance – continentale ^{vi} (oiseaux terrestres seulement)	Intendance – régionale ^{vii} (oiseaux terrestres seulement)	Priorité selon le PNAGS ^{viii} (sauvagine seulement)	Niveau de priorité selon le PNAGS ^{ix} (sauvagine seulement)	Classification de la situation générale ^x	Examen par des experts ^{xi}
Autour des palombes	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir							Oui			Oui	
Bec-croisé bifascié	Oiseaux terrestres	Maintenir				Oui	Oui						
Bruant à face noire	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir				Oui						Oui	
Bruant à gorge blanche	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %				Oui	Oui	Oui				Oui	
Bruant de Nelson	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir				Oui		Oui					

ⁱ Évaluation par le COSEPAC ([Comité sur la situation des espèces en péril au Canada](#)) comme : en voie de disparition (VD), menacées (M) ou préoccupantes (P).

ⁱⁱ Espèce inscrite à l'Annexe 1 de la LEP comme : en voie de disparition (VD), menacées (M) ou préoccupantes (P) ([Registre public des espèces en périlⁱⁱ](#))

ⁱⁱⁱ La mention *Espèce en péril à l'échelle provincial* désigne les espèces qui sont protégées en vertu des lois des provinces ou des territoires :

Wildlife Act de l'Alberta <http://www.srd.alberta.ca/fishwildlife/speciesatrisk/SpeciesSummaries/SpeciesAtRiskFactSheets.aspx>,

Wildlife Act de la Colombie-Britannique <http://a100.gov.bc.ca/pub/eswp/search.do>,

The Wildlife Act de la Saskatchewan <http://www.environment.gov.sk.ca/wildspeciesatrisk>,

The Endangered Species Act du Manitoba <http://www.gov.mb.ca/conservation/wildlife/sar/sarlist.html>,

Species at Risk (NWT) Act des Territoires du Nord-Ouest <http://nwtspeciesatrisk.ca/tiki/tiki-index.php?page=SpeciesAtRisk#birds>, ou la

Wildlife Act du Yukon <http://www.env.yk.ca/wildlifebiodiversity/speciesrisk.php#species> (Note que SP stands for "Specially Protected" in YT).

^{iv} Les espèces de préoccupation à l'échelle nationale/continentale identifiées par les protocoles de groupes d'oiseaux en utilisant des plans de conservation à l'échelle continentale (^{1 2 3 4}).

^v Les espèces de préoccupation régionale identifiées par les protocoles de groupes d'oiseaux en utilisant des données à l'échelle continentale (oiseaux aquatiques et les oiseaux de rivage) ou des données propres à la région de conservation des oiseaux (oiseaux terrestres, sauvagine). Nota : Pour les oiseaux aquatiques, les décisions finales reposaient sur des données supplémentaires concernant les plans de conservation à l'échelle continentale tirées du plan de conservation des oiseaux de rivage des États-Unis de 2004. Ces listes d'oiseaux de rivage sont considérées comme celles étant le plus à jour.

^{vi} Les oiseaux terrestres identifiés comme des espèces d'intendance à l'échelle continentale dans le Plan nord-américain de Partenaires d'envol¹.

^{vii} Les oiseaux terrestres identifiés comme des espèces d'intendance à l'échelle régionale en utilisant les données propres à la région de conservation des oiseaux.

^{viii} PNAGS : Les classifications prioritaires à l'échelle continentale quant au besoin pendant les périodes de reproduction et de non-reproduction selon le PNAGS⁴; incluses comme données supplémentaires pour expliquer les listes de préoccupation à l'échelle continentale pour les espèces d'oiseaux de rivage qui ont été désignées comme priorité ayant une classification de Modérément élevé ou supérieure.

^{ix} Les classifications des besoins pendant la période de reproduction et de non-reproduction de la région de conservation de la sauvagine 6 et 6.1 dans le tableau B-2 du cadre de mise en œuvre du PNAGS (où de valeurs multiples sont disponibles, la plus élevée dans ce tableau); incluses comme données supplémentaires pour expliquer les listes de préoccupation à l'échelle régionale pour la sauvagine.

^x Classification de la situation générale (SG; www.wildspecies.ca/) de ≤3 (« en péril », « pouvant être en péril » ou « sensible ») dans n'importe quel territoire ou province chevauchant la RCO. Consulter le texte dans l'Annexe B pour obtenir plus de détails.

^{xi} L'examen par des experts indique qu'une espèce a été ajoutée à la liste des espèces prioritaires sur l'avis des experts.

Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population	COSEPAC ⁱ	LEP ⁱⁱ	Listes provinciales ⁱⁱⁱ	Préoccupante – nationale/continentale ^{iv}			Préoccupante – régionale ^v (oiseaux terrestres, sauvagine)			Intendance – continentale ^{vi} (oiseaux terrestres seulement)			Intendance – régionale ^{vii} (oiseaux terrestres seulement)			Priorité selon le PNAGS ^{viii} (sauvagine seulement)	Niveau de priorité selon le PNAGS ^{ix} (sauvagine seulement)	Classification de la situation générale ^x	Examen par des experts ^{xi}
						Oui			Oui			Oui			Oui						
Bruant de Smith	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir				Oui												Oui	Oui		
Bruant des plaines	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %										Oui									
Busard Saint-Martin	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %										Oui							Oui		
Chouette épervière	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir																	Oui		
Chouette lapone	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir																	Oui		
Chouette rayée	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir			P (Alb.)														Oui		
Coulicou à bec noir	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %										Oui									
Crêcerelle d'Amérique	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir																	Oui		
Engoulevent bois-pourri	Oiseaux terrestres	Objectif de rétablissement	M	M	M (Man.)	Oui													Oui		
Engoulevent d'Amérique	Oiseaux terrestres	Objectif de rétablissement	M	M	M (Man.)	Oui													Oui		
Faucon émerillon	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir															Oui				
Faucon pèlerin (<i>anatum/tundrius</i>)	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir	P	P	M (Alb.), VD (Man.); P (Yn)							Oui							Oui		
Goglu des prés	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %	M									Oui							Oui		
Grand Pic	Oiseaux terrestres	Maintenir																	Oui		
Grimpereau brun	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir																		Oui	
Hibou des marais	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %	P	P	M (Man.)	Oui													Oui		
Hirondelle de rivage	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir																	Oui		
Hirondelle noire	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir																	Oui		
Hirondelle rustique	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %	M																Oui		

Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population				Listes provinciales ⁱⁱⁱ	Préoccupante – nationale/continentale ^{iv}		Préoccupante – régionale ^v (oiseaux terrestres, sauvagine)		Intendance – continentale ^{vi} (oiseaux terrestres seulement)		Intendance – régionale ^{vii} (oiseaux terrestres seulement)		Niveau de priorité selon le PNAGS ^x (sauvagine seulement)	Classification de la situation générale ^x	Examen par des experts ^{xi}	
			COSEPAC ⁱ	LEP ⁱⁱ			Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
Jaseur boréal	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir																
Le Bruant de Le Conte	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir															Oui	
Martinet ramoneur	Oiseaux terrestres	Objectif de rétablissement	M	M	M (Man.)	Oui											Oui	
Merlebleu azuré	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir															Oui	
Mésange à tête brune	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %															Oui	
Mésange lapone	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir															Oui	Oui
Moucherolle à côtés olive	Oiseaux terrestres	Objectif de rétablissement	M	M		Oui											Oui	
Moucherolle des aulnes	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %																
Moucherolle des aulnes	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %																
Moucherolle phébi	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %															Oui	
Moucherolle tchébec	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %															Oui	
Nyctale de Tengmalm	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir															Oui	Oui
Oriole du Nord	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %															Oui	
Paruline à ailes dorées	Oiseaux terrestres	Objectif de rétablissement	M	M		Oui											Oui	
Paruline à gorge grise	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir															Oui	
Paruline à gorge noire	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %			P (Alb.)	Oui										Oui		
Paruline à gorge orangée	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir															Oui	
Paruline à poitrine baie	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %															Oui	
Paruline du Canada	Oiseaux terrestres	Objectif de rétablissement	M	M	VD (Man.)	Oui										Oui		
Paruline masquée	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %															Oui	

Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population					Listes provinciales ⁱⁱⁱ		Préoccupante – nationale/continentale ^{iv}		Préoccupante – régionale ^v (oiseaux terrestres, sauvagine)		Intendance – continentale ^{vi} (oiseaux terrestres seulement)		Intendance – régionale ^{vii} (oiseaux terrestres seulement)		Priorité selon le PNAGS ^{viii} (sauvagine seulement)	Niveau de priorité selon le PNAGS ^x (sauvagine seulement)	Classification de la situation générale ^x	Examen par des experts ^{xi}	
			COSEPAC ⁱ	LEP ⁱⁱ																	
Paruline rayée	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir																	Oui		
Paruline tigrée	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir							Oui		Oui								Oui		
Paruline triste	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %						Oui		Oui										Oui	
Petite Buse	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir																		Oui	
Pic à dos rayé	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir																		Oui	
Pic à tête rouge	Oiseaux terrestres	Objectif de rétablissement	M	M			Oui												Oui		
Pic de Goa	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir							Oui			Oui							Oui		
Pic flamboyant	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %									Oui									Oui	
Pic maculé	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir							Oui	Oui										Oui	
Pie d'Amérique	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir									Oui										
Pie-grièche grise	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir							Oui											Oui	
Pie-grièche migratrice	Oiseaux terrestres	Objectif de rétablissement	M	M	P (Alb.), VD (Man.)															Oui	
Piouï de l'Ouest	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %																		Oui	
Pipit de Sprague	Oiseaux terrestres	Objectif de rétablissement	M	M	P (Alb.), M (Man.)	Oui	Oui													Oui	
Piranga à tête rouge	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir																		Oui	
Quiscale rouilleux	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %	P	P			Oui													Oui	
Tétrras à queue fine	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir									Oui									Oui	
Tétrras du Canada	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir							Oui	Oui											
Troglodyte à bec court	Oiseaux terrestres	Maintenir																		Oui	
Barge hudsonienne	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir						Oui	Oui											Oui	
Barge marbrée	Oiseaux de rivage	Augmenter de 50 %						Oui	Oui												
Bécasseau minuscule	Oiseaux de rivage	Augmenter de 100 %							Oui											Oui	
Bécasseau semipalmé	Oiseaux de rivage	Augmenter de 100 %						Oui	Oui										Oui	Oui	

Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population			COSEPAC ⁱ	LEP ⁱⁱ	Listes provinciales ⁱⁱⁱ	Préoccupante – nationale/continentale ^{iv}		Préoccupante – régionale ^v (oiseaux terrestres, sauvagine)	Intendance – continentale ^{vi} (oiseaux terrestres seulement)	Intendance – régionale ^{vii} (oiseaux terrestres seulement)	Priorité selon le PNAGS ^{viii} (sauvagine seulement)	Niveau de priorité selon le PNAGS ^x (sauvagine seulement)	Classification de la situation générale ^x	Examen par des experts ^{xi}	
Bécassin roux	Oiseaux de rivage	Augmenter de 100 %			Oui	Oui										Oui	
Bécassine de Wilson	Oiseaux de rivage	Augmenter de 100 %								Oui							
Chevalier solitaire	Oiseaux de rivage	Augmenter de 50 %			Oui	Oui											
Courlis corlieu	Oiseaux de rivage	Migrateur (aucun objectif de population)			Oui	Oui										Oui	Oui
Grand chevalier	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir			Oui	Oui										Oui	
Maubèche des champs	Oiseaux de rivage	Augmenter de 100 %								Oui						Oui	
Petit Chevalier	Oiseaux de rivage	Augmenter de 100 %								Oui							
Phalarope à bec étroit	Oiseaux de rivage	Augmenter de 50 %			Oui	Oui										Oui	
Phalarope de Wilson	Oiseaux de rivage	Augmenter de 100 %			Oui	Oui											
Pluvier bronzé	Oiseaux de rivage	Augmenter de 100 %			Oui	Oui											Oui
Pluvier kildir	Oiseaux de rivage	Augmenter de 50 %			Oui	Oui											
Bihoreau gris	Oiseaux aquatiques	Augmenter de 50 %														Oui	
Butor d'Amérique	Oiseaux aquatiques	Augmenter de 50 %			Oui	Oui										Oui	
Goéland argenté	Oiseaux aquatiques	Augmenter de 50 %			Oui	Oui											
Goéland de Californie	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir			Oui	Oui											
Grèbe à bec bigarré	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir														Oui	
Grèbe à cou noir	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir			Oui	Oui											
Grèbe élégant	Oiseaux aquatiques	Augmenter de 50 %			P (Alb.)	Oui	Oui									Oui	
Grèbe esclavon	Oiseaux aquatiques	Augmenter de 50 %	P				Oui	Oui								Oui	
Grèbe jougris	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir															Oui
Grue blanche	Oiseaux aquatiques	Objectif de rétablissement	VD	VD	VD (Alb., Man., Sask.)	Oui	Oui									Oui	
Guifette noire	Oiseaux aquatiques	Augmenter de 100 %			Oui	Oui										Oui	

Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population	COSEPAC ⁱ	LEP ⁱⁱ	Listes provinciales ⁱⁱⁱ	Préoccupante – nationale/continentale ^{iv}			Préoccupante – régionale ^v (oiseaux terrestres, sauvagine)			Intendance – continentale ^{vi} (oiseaux terrestres seulement)			Intendance – régionale ^{vii} (oiseaux terrestres seulement)			Priorité selon le PNAGS ^{viii} (sauvagine seulement)	Niveau de priorité selon le PNAGS ^x (sauvagine seulement)	Classification de la situation générale ^x	Examen par des experts ^{xi}
						Oui	Oui		Oui	Oui		Oui	Oui		Oui	Oui					
Marouette de Caroline	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui	Oui												Oui		
Mouette de Bonaparte	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui	Oui														
Pélican d'Amérique	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir			Rouge (C.-B.)	Oui	Oui												Oui		
Plongeon du Pacifique	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui	Oui												Oui		
Plongeon huard	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui	Oui														
Râle de Virginie	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui	Oui														
Râle jaune	Oiseaux aquatiques	Augmenter de 50 %	P	P		Oui	Oui												Oui		
Sterne arctique	Oiseaux aquatiques	Augmenter de 50 %				Oui	Oui														
Sterne caspienne	Oiseaux aquatiques	Maintenir																	Oui		
Sterne de Forster	Oiseaux aquatiques	Augmenter de 50 %				Oui	Oui												Oui		
Sterne pierregarin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui	Oui														
Bernache de Hutchins	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui	Oui										Élevée	Élevée			
Canard chipeau	Sauvagine	Évaluer/maintenir					Oui									Modérée	Modérément élevée				
Canard colvert	Sauvagine	Maintenir				Oui	Oui									Élevée	Élevée				
Canard d'Amérique	Sauvagine	Augmenter de 50 %				Oui	Oui								Modérément élevée	Élevée					
Canard pilet	Sauvagine	Augmenter de 50 %				Oui	Oui								Élevée	Élevée	Oui				
Canard souchet	Sauvagine	Maintenir					Oui								Modérée	Modérément élevée					
Cygne siffleur (est)	Sauvagine	Évaluer/maintenir					Oui								Modérée à faible	Élevée	Oui				
Cygne trompette (Rocheuses)	Sauvagine	Évaluer/maintenir			M (Alb.), VD (Man.), P (Yn)	Oui	Oui								Élevée	Très élevée	Oui				

Tableau 1 (suite)

Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population	COSEPAC ⁱ	LEP ⁱⁱ	Listes provinciales ⁱⁱⁱ	Préoccupante – nationale/continentale ^{iv}			Préoccupante – régionale ^v (oiseaux terrestres, sauvagine)			Intendance – continentale ^{vi} (oiseaux terrestres seulement)			Intendance – régionale ^{vii} (oiseaux terrestres seulement)			Priorité selon le PNAGS ^{viii} (sauvagine seulement)	Niveau de priorité selon le PNAGS ^x (sauvagine seulement)	Classification de la situation générale ^x	Examen par des experts ^{xi}
						Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui				
Fuligule à collier	Sauvagine	Évaluer/maintenir															Modérée	Élevée			
Fuligule à dos blanc	Sauvagine	Maintenir					Oui	Oui									Modérément élevée	Modérément élevée			
Fuligule à tête rouge	Sauvagine	Maintenir					Oui	Oui									Modérément élevée	Modérément élevée			
Garrot à œil d'or	Sauvagine	Maintenir					Oui	Oui									Modérément élevée	Élevée			
Garrot d'Islande	Sauvagine	Maintenir															Modérée		Oui		
Harelde kakawi	Sauvagine	Augmenter de 100 %					Oui	Oui									Modérément élevée	Modérément élevée	Oui		
Macreuse à front blanc	Sauvagine	Augmenter de 50 %					Oui	Oui									Modérément élevée	Modérément élevée	Oui		
Macreuse brune	Sauvagine	Augmenter de 50 %		P (Alb.)		Oui	Oui										Modérément élevée	Élevée	Oui		
Petit Fuligule	Sauvagine	Augmenter de 50 %					Oui	Oui									Élevée	Très élevée	Oui		
Petit Garrot	Sauvagine	Évaluer/maintenir							Oui								Modérée	Élevée			
Petite oie des neiges (Arctique de l'Ouest)	Sauvagine	Diminuer							Oui								Au-dessus de l'objectif	Élevée			
Sarcelle à ailes bleues	Sauvagine	Maintenir					Oui	Oui								Modérément élevée	Modérément élevée				
Sarcelle d'hiver	Sauvagine	Maintenir							Oui								Modérée	Élevée	Oui		

Tableau 2. Résumé du nombre d'espèces prioritaires par groupe d'oiseaux dans la RCO 6.

Groupe d'oiseaux	Nombre total d'espèces	Nombre total d'espèces prioritaires	Pourcentage d'espèces désignées prioritaires	Pourcentage de la liste d'espèces prioritaires
Oiseaux terrestres	204	62	30 %	52 %
Oiseaux de rivage	17	15	88 %	12 %
Oiseaux aquatiques	33	22	67 %	18 %
Sauvagine	34	21	62 %	18 %
Total	288	120	42 %	100 %

Nota : Pour la sauvagine, le total des espèces comprend les populations des sous-espèces, comme le désigne le PNAGS. Par exemple, le Cygne siffleur (est) et la Petite oie des neiges (Arctique de l'Ouest) sont inclus en tant qu'espèce.

Tableau 3. Nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 6, par motif d'inclusion.

Motif d'inclusion ⁱ	Oiseaux terrestres	Oiseaux de rivage	Oiseaux aquatiques	Sauvagine
COSEPAC	14	0	3	0
Espèce inscrite à la LEP fédérale	12	0	2	0
Espèce en péril à l'échelle provinciale	10	0	3	2
PNAGS ⁱⁱ	-	-	-	20
Espèce préoccupante à l'échelle nationale/continentale	22	11	18	13
Espèce préoccupante à l'échelle régionale	3	15	18	20
Intendance nationale/continentale	16	-	-	-
Intendance régionale	14	-	-	-
Préoccupation en matière de gestion ⁱⁱⁱ	-	-	-	1
Classification de la situation générale	49	9	13	9
Examen d'expert	5	2	1	0

ⁱ Une espèce peut être jugée prioritaire pour plus d'un motif. À noter que les différents motifs d'inclusion ne s'appliquent pas tous à chaque groupe d'oiseaux (le symbole « - » indique que le motif ne s'applique pas). Consulter le tableau 1 ci-dessus pour obtenir d'autres définitions relatives aux motifs de classifications prioritaires.

ⁱⁱ Espèces désignées dans le PNAGS⁴ comme des espèces qui ont des besoins modérément élevés, élevés ou très élevés en matière de conservation ou de surveillance pendant la période de reproduction ou en période de non-reproduction dans la RCO.

ⁱⁱⁱ La préoccupation en matière de gestion indique qu'une espèce est inscrite à titre d'espèce prioritaire, car la population est supérieure à son objectif numérique (sauvagine uniquement).

Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires

La détermination des besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire dans la RCO permet de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures. Si un grand nombre d'espèces prioritaires associées à la même catégorie d'habitats font face à des problèmes de conservation similaires, alors la mise en place de mesures de conservation dans cette catégorie d'habitat pourrait profiter aux populations de plusieurs espèces prioritaires. Les stratégies s'appliquant aux RCO utilisent une version modifiée des catégories de couverture terrestre standard établies par les Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture⁷) pour classer les habitats, et les espèces ont souvent été assignées à plus d'une catégorie d'habitats.

La figure 8 fournit un résumé des associations d'habitats pour les espèces prioritaires dans la RCO 6 (c.-à-d. habitats utilisés par les espèces prioritaires). Les associations à un habitat ne devraient pas être interprétées comme des mesures de classification relatives à l'utilisation de l'habitat, aux cotes de l'habitat ou aux préférences de l'habitat. Cette figure représente plutôt le nombre total d'espèces prioritaires associées à un type d'habitat particulier. Dans la RCO 6, par exemple, de nombreuses espèces sont associées aux habitats de milieux humides.



Figure 8. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitat dans la RCO 6.

Nota : La somme des valeurs est supérieure à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

Élément 3 : Objectifs en matière de population

Les objectifs en matière de population nous permettent de mesurer et d'évaluer les réussites des mesures de conservation. Les objectifs de cette stratégie sont assignés à des catégories et se fondent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances dans les populations des espèces. Si cette tendance est inconnue pour une espèce, l'objectif choisi est « évaluer et maintenir », assorti d'un objectif de surveillance. Pour toute espèce inscrite en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) ou d'une loi provinciale ou territoriale sur les espèces en péril, les stratégies de conservation des oiseaux renvoient aux objectifs en matière de population établis dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion existants. La mesure ultime du succès de la conservation résidera dans le degré d'atteinte des objectifs démographiques au cours des 40 prochaines années. Les objectifs en matière de population actuels ne tiennent pas compte du caractère réalisable de l'atteinte des objectifs, mais sont pris comme des références en regard desquelles le progrès sera mesuré.

La figure 9 résume la proportion d'espèces prioritaires de la RCO 6 associées à chaque objectif de population catégoriel. La majorité des espèces prioritaires de la RCO 6 entrent dans la catégorie Évaluer/maintenir, ce qui peut indiquer une forte augmentation de la population ou une tendance démographique incertaine ou inconnue.

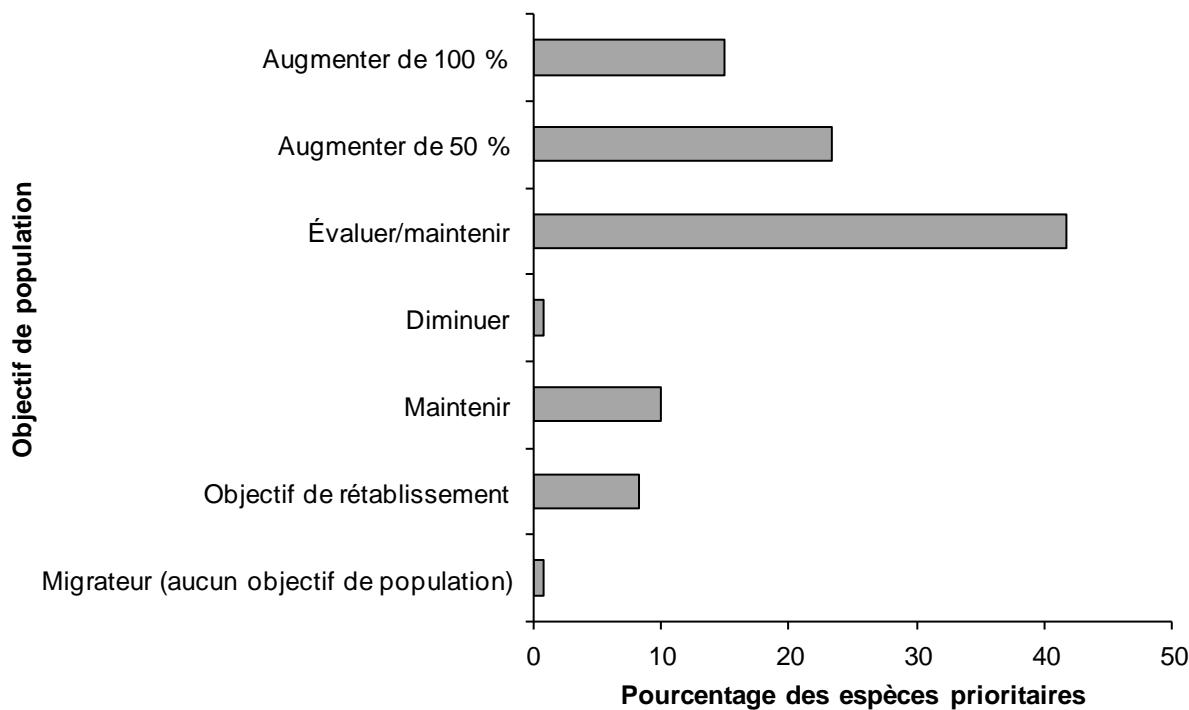


Figure 9. Pourcentage d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans la RCO 6.

Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires

Le processus d'évaluation des menaces définit les menaces qui, croit-on, ont un effet sur les populations de différentes espèces prioritaires. Une ampleur relative (faible, moyenne, élevée, très élevée) est assignée à ces menaces en fonction de leur portée (proportion de l'aire de répartition de l'espèce qui est touchée par la menace dans la sous-région) et de leur gravité (impact relatif de la menace sur la population de l'espèce prioritaire). Cette façon de faire nous permet de nous concentrer sur les menaces susceptibles de provoquer le plus grand impact sur des séries d'espèces ou dans de grandes catégories d'habitats. Dans la documentation, il se peut que certains problèmes de conservation bien connus (comme la prédation par les chats domestiques ou les changements climatiques) ne soient pas recensés comme des menaces importantes pour les populations d'une espèce prioritaire donnée et ne soient donc pas pris en compte dans l'évaluation des menaces. Ces problèmes méritent malgré tout d'être abordés dans les stratégies de conservation, en raison du grand nombre d'oiseaux touchés dans plusieurs régions du Canada. Nous avons incorporé ces enjeux dans une section distincte de la version complète de la stratégie intitulée Problématiques généralisées, sans toutefois leur attribuer une cote, contrairement aux autres menaces.

Nous décrivons rapidement ci-dessous les menaces dominantes (ampleur moyenne ou plus) qui ont une incidence sur les espèces prioritaires individuelles et les menaces de faible intensité qui influent sur de multiples espèces et les habitats dans la RCO 6 (voir la figure 10 ci-dessous). Pour chaque catégorie de menace, nous décrivons la principale menace et l'activité précise associée à cette menace dans la RCO 6. Nous décrivons également de quelle manière l'activité spécifique à la menace influe sur l'espèce prioritaire (diminution de la survie ou réduction du succès ou de l'efficacité de la reproduction) ou sur l'habitat associé à l'espèce prioritaire (perte d'habitat, subdivision ou dégradation). Dans la RCO 6, les menaces déterminées et les cotes relatives à la portée (proportion de l'aire de répartition de l'espèce touchée par la menace), à la gravité (impact relatif de la menace sur la population au sein de l'aire touchée) et à l'ampleur (combinaison de la portée et de la gravité) associées s'appliquent principalement à l'écozone des plaines boréales (partie sud de la RCO 6). Au sein de l'écozone des Plaines de la taïga (partie nord de la RCO 6), seuls les éléments 4 – Couloirs de transport et de services et 8 – Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques ont été déterminés comme étant des menaces. Bien que ces menaces aient une ampleur générale moyenne et élevée dans la RCO 6, elles sont de faible intensité dans l'écozone des Plaines de la taïga en raison de la faible densité de l'aménagement industriel et des établissements humains au sein des portions relativement petites de l'écozone.

Menaces principales dans la RCO 6 (ampleur moyenne ou élevée) :

- 2 – Agriculture et aquaculture : La menace principale est la déforestation pour créer des zones agricoles le long de la frontière sud et de la région de la rivière Peace de la RCO 6, ce qui entraîne un retrait permanent des peuplements forestiers aux fins d'utilisation des terres non forestières. Les peuplements forestiers ont été défrichés pour la production agricole, la production de foin et les pâturages. Ces activités entraînent une

perte directe, une subdivision et une dégradation de l'habitat en raison de la perte des attributs structurels spécifiques des espèces d'oiseaux qui dépendent des arbres vivants, morts et malades debout aux fins de nidification et d'alimentation au sein de la région de transition boréale (transition entre la forêt et les biomes des prairies) et de la forêt boréale.

- 5 – Utilisation des ressources biologiques : La menace principale découlant de l'exploitation forestière à grande échelle exécutée dans l'ensemble des parties sud et centrale de la RCO 6. La majorité de l'exploitation forestière est effectuée en vertu des systèmes de tenure basés sur la région ou le volume. Le bois récolté est envoyé aux scieries, aux fabriques de pâte, aux usines de panneaux à copeaux orientés, aux usines de contreplaqué/de panneaux à copeaux orientés, aux usines de panneaux de fibres et aux usines de fabrication secondaire. Les activités d'exploitation se produisent dans l'ensemble des types de forêts (forêt mixte, feuillus [bois-franc] et forêt conifériennes) principalement pendant les mois d'hiver, bien que l'inventaire, la sylviculture et d'autres activités se déroulent pendant les mois d'été. Ces activités entraînent la perte, la subdivision et la dégradation de l'habitat, car les activités d'exploitation forestière ne peuvent reproduire les **régimes de perturbations naturelles** et la dynamique des forêts naturelles. Par exemple, les procédures d'exploitation forestière ne reproduisent pas l'intégralité des agents de perturbations naturelles qui influent sur les écosystèmes de la forêt boréale (p. ex., incendie, insectes, maladies, sécheresse, inondations) ou les caractéristiques de ces agents de perturbations naturelles (p. ex., fréquence, étendue, forme et gravité). En outre, les procédures d'exploitation forestière ne reproduisent pas les caractéristiques structurelles à l'échelle du peuplement que l'on observe dans le couvert forestier, le sous-étage forestier et le tapis forestier qui sont souvent associés aux agents de perturbations naturelles (p. ex., arbres morts ou mourants debout, débris ligneux grossiers).
- 6 – Intrusions et perturbations humaines : La menace principale découle des activités récréatives telles que les véhicules hors route (camions, véhicules tout terrain en été et motoneiges en hiver) dans les habitats terrestres et les motomarines dans les habitats aquatiques. Ces activités peuvent perturber le comportement territorial, l'accouplement, la nidification, l'alimentation et l'élevage des couvées en raison de l'interférence (rejet des femelles couvant des œufs), du bruit, de la poussière ou de l'eau et des dommages potentiels aux sites de nidification (piétinement, submersion/inondation, destruction). Ces activités entraînent la dégradation de l'habitat ainsi qu'une réduction du succès ou de l'efficacité de la reproduction. Un meilleur accès dans les zones éloignées peut également accroître la mortalité due à la chasse légale ou illégale (braconnage) et la collecte (5 – Utilisation des ressources biologiques).
- 7 – Modifications du système naturel : L'extinction d'incendie est la principale menace. La combinaison d'un régime de feux de forêt actifs et d'une mosaïque de différences de terrain a créé une diversité en matière de composition de l'écosystème, de structure, de productivité et de valeurs de l'habitat qui sont caractéristiques de la forêt boréale. La

différence entre les régimes de perturbations des feux d'origine naturelle et les stratégies de gestion des forêts actuelles a entraîné des différences clés entre les paysages naturels et les paysages gérés, y compris le schéma forestier (répartition spatiale et temporelle des stades évolutifs dans tous les types de forêt) et la structure de la forêt (présence d'attributs structurels clés associés à l'intégrité de l'écosystème). Ces changements à l'échelle du peuplement et du paysage entraînent une perte de l'habitat, une dégradation de l'habitat ainsi qu'un succès ou une efficacité réduits de la reproduction des espèces prioritaires.

- 8 – Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques : La menace principale découle des espèces envahissantes non indigènes ou exotiques, notamment des plantes vasculaires et non vasculaires, des invertébrés (vers de terre) et des vertébrés (poissons) qui peuvent perturber la dynamique de la communauté. Les espèces indigènes problématiques, telles que les Étourneaux sansonnets et les Vachers à tête brune, peuvent provoquer une augmentation de la compétition, de la prédation et, avec la deuxième espèce, du parasitisme. L'étendue et l'intensité des perturbations dans les parties sud et centrale de la RCO 6 ont entraîné le déplacement important des diverses formes de transport (voitures, camions, véhicules tout terrain, avions, bateaux) et la création de milieux perturbés par les humains, ce qui peut faciliter l'introduction d'espèces envahissantes et la transmission ou la dispersion des espèces indigènes problématiques. Ces activités provoquent une subdivision et une dégradation de l'habitat en raison des changements dans la composition et la structure des espèces végétales et animales, dans la dynamique prédateur-proie (p. ex., proies et prédateurs arthropodes présents dans le sol) et dans la structure et les processus de la communauté ou de l'écosystème. Ces activités peuvent également entraîner une diminution du succès ou de l'efficacité de la reproduction en raison d'une compétition plus importante entre les espèces concernant les sites de nidification et l'alimentation, d'une hausse des taux de prédation des nids et d'une augmentation du parasitisme des nids sur les hôtes naïfs.
- 9 – Pollution : La menace principale est la production d'effluents industriels découlant des méthodes d'extraction du charbon, des méthodes d'extraction du bitume (sables bitumineux) (techniques d'exploitation minière et *in situ*), des sites d'extraction du pétrole et du gaz naturel (emplacements de puits), des sites d'acheminement du pétrole et du gaz (pipelines), des sites de production et de raffinage du pétrole et du gaz ainsi que des mines et des carrières (calcaire, sable, gravier). En outre, les effluents agricoles et forestiers sont produits par l'utilisation de pesticides et d'herbicides agricoles et par les rejets et les émissions des usines de pâte. Ces activités peuvent entraîner une diminution de la survie des adultes et des juvéniles ainsi que du succès ou de l'efficacité de la reproduction à cause d'une exposition directe et indirecte.
- 11 – Changements climatiques et temps violent : Les changements dans les événements météorologiques situés en dehors de la **gamme de variation naturelle** et qui modifient les agents de perturbations naturelles (p. ex., incendies, insectes, maladies), la

composition des espèces d'arbres et les communautés de végétaux, constituent la principale menace. De plus, les changements à long terme comprennent des variations prévues dans les limites de l'écosystème (progression graduelle vers le nord de la limite forestière et remplacement des forêts du sud par des prairies) et des déclins dans la disponibilité de l'eau. Ces événements devraient modifier la disponibilité des habitats clés et toucheront la répartition, la présence et l'abondance des oiseaux au sein des zones de la RCO 6.

- 12 – Autres menaces directes : Le manque de connaissances concernant les causes du déclin des populations constitue la principale menace. Certaines espèces, comme le Petit fuligule, le Bécasseau semipalmé et le Bécasseau minusculle, diminuent à l'échelle de la région, mais les raisons de ce déclin restent inconnues.

Menaces de faible intensité dans la RCO 6 :

- 1 – Développement résidentiel et commercial : La menace principale découle de l'aménagement continu d'établissements de grande, de moyenne et de petite envergure comprenant les habitations et les bâtiments (zones urbaines, banlieues, municipalités, villages, maisons de vacances, écoles, hôpitaux, bureaux) ainsi que toutes les zones commerciales et industrielles associées. Ces menaces sont plus intenses dans les régions sud de la RCO 6 (zone de transition boréale), où la perte, la subdivision et la dégradation de l'habitat liées au défrichement (habitats forestiers et non forestiers), au drainage des milieux humides et à la construction de routes, se produisent à un rythme rapide.
- 3 – Production d'énergie et exploitation minière : La menace principale est liée à un taux élevé continu de prospection et d'aménagement de champs de pétrole et de gaz classiques et de dépôts de bitume non classiques (sables bitumineux) (méthodes d'exploitation minière et *in situ*) au sein des régions centrales de la RCO 6. Les dépôts de bitume au sein des plaines boréales comprennent les dépôts de sables bitumineux dans la rivière Peace, Athabasca et le lac Cold. Environ 20 % de l'ensemble de l'extraction du bitume est effectué à l'aide de mines à ciel ouvert dans les régions de sables bitumineux exploitables au sein de la région des sables bitumineux d'Athabasca; les 80 % restants de l'ensemble de l'extraction du bitume sont exécutés grâce à des techniques *in situ* telles que le **drainage par gravité au moyen de vapeur (DGMV)**. Les activités associées à la prospection et à l'exploitation non classique aux sites d'exploitation minière et *in situ* incluent la plateforme réelle associée à ces aménagements et à une grande quantité d'infrastructures connexes (lignes sismiques, pipelines, routes principales et secondaires, routes d'accès, lignes électriques et lignes de services, stations, chemins de fer, emplacements de puits, usines industrielles, établissements humains, camps). Les activités associées à la prospection et à l'exploitation classiques des champs de pétrole et de gaz comprennent une vaste infrastructure (voir ci-dessus) qui se déroule dans l'ensemble des grandes zones de l'écozone des plaines boréales. Le résultat obtenu est une exploration et un développement intensifs et importants de l'énergie qui ont

provoqué une perte directe de l'habitat (perte de l'habitat due à des activités aliénantes ou à des activités de perturbation par les humains des zones de non-régénération), mais également des changements indirects dans l'habitat. Les changements dans l'habitat peuvent occasionner des modifications de la qualité de l'habitat découlant d'une subdivision, d'une perforation et d'une dégradation de l'habitat, ainsi que des effets de bordure.

- 4 – Couloirs de transport et de services : La principale menace est la création de caractéristiques linéaires ou de perturbations, telles que les routes (autoroutes, routes principales et secondaires), les chemins de fer, les pipelines, les lignes sismiques et les lignes électriques ou lignes de services. Ces activités se déroulent dans tous les types d'habitat pendant la prospection et l'exploitation pétrolière et gazière, les activités d'exploitation forestière en hiver et en été et l'expansion humaine et industrielle, pour soutenir le déplacement des personnes, des ressources et de l'énergie à travers la RCO 6. Ces activités entraînent une perte, une subdivision et une dégradation de l'habitat en raison de : défrichement de la végétation, création de bruit et de poussière occasionnés par les machines et les véhicules, perturbation de la dynamique proie-prédateur, modification des régimes hydrologiques due à la perturbation des systèmes hydrologiques et transmission/dispersion des espèces envahissantes.

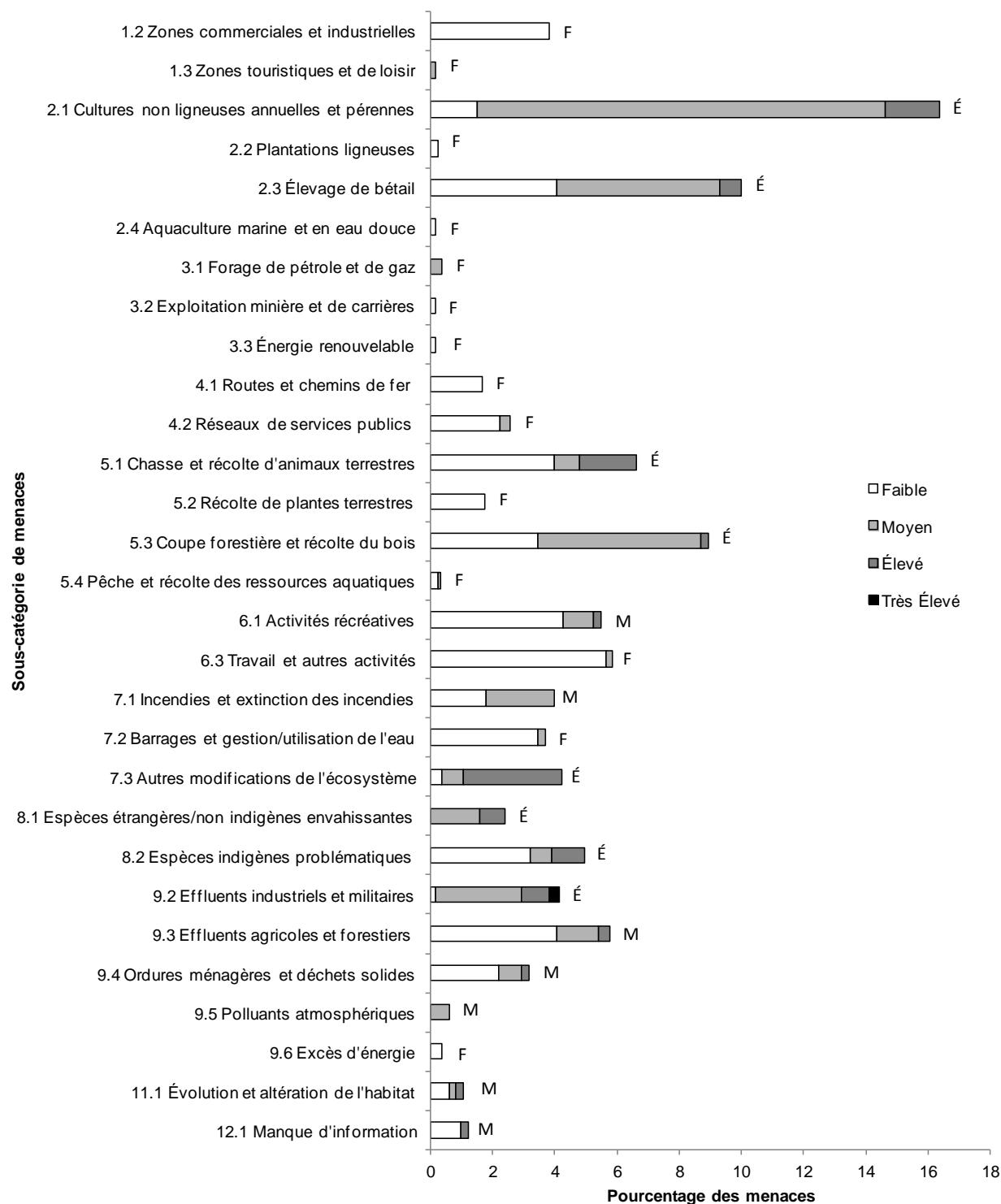


Figure 10. Pourcentage de menaces recensées pour les espèces prioritaires (par sous-catégorie de menaces) de la RCO 6.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 6 (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de la RCO 6, et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitation, la barre

indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (TÉ = très élevée, É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO.

Nota : Les sous-catégories de menaces ont été principalement tirées de la classification des menaces directes pour la biodiversité de l'Union internationale pour la conservation de la nature-Conservation Measures Partnership⁸.

Tableau 4. Ampleur relative des menaces définies pour les espèces prioritaires dans la RCO 6, par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitat.

Les cotes globales ont été générées par une méthode de synthèse décrite dans Kennedy et coll.5. L'ampleur des menaces est représentée par les lettres suivantes : F = faible, M = moyenne, É = élevée et TE = très élevée. Les cellules vides indiquent qu'aucune menace n'a été définie pour les espèces prioritaires dans la combinaison de la catégorie de menaces et de l'habitat.

Catégories de menaces	Catégories d'habitats											
	Conifères	Feuillus	Forêts mixtes	Arbustes et régénération	Herbacées	Zones cultivées et aménagées	Lichens et mousses	Zones dénudées	Surfaces artificielles	Milieux humides	Plans d'eau, neige et glace	Classement global
Classement global	m	m	m	m	M	F	F	m	M	m	m	
1. Développement résidentiel et commercial	F	F	F	F	F	F		F	F	F	F	F
2. Agriculture et aquaculture	M	É	M	É	É	É		F	F	É	É	É
3. Production d'énergie et exploitation minière	F	F	F	F	F	F						F
4. Couloirs de transport et de services	F	F	F	F	F	F		F	F	M	F	F
5. Utilisation des ressources biologiques	É	É	É	É	M	M	F	M	F	É	É	É
6. Intrusions et perturbations humaines	F	F	F	F	F	F	F	M	F	M	É	M
7. Modifications du système naturel	É	TE	É	É	M	É		É	É	É	É	É
8. Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques	M	É	É	É	M	É		É	F	TE	É	É
9. Pollution	M	É	É	É	M	TE		É	M	É	É	É
11. Changements climatiques et temps violent	M		F	F	F	F	F	F		M	M	M
12. Autres menaces directes				F	F	M	F	F	M	M	M	M

Les menaces affectant les espèces prioritaires lorsqu'elles sont à l'extérieur du Canada en dehors de la saison de reproduction ont également été évaluées et sont exposées dans la section Menaces à l'extérieur du Canada, dans la version complète de la stratégie.

Élément 5 : Objectifs en matière de conservation

Des objectifs de conservation ont été conçus en vue de contrer les menaces et de fournir les renseignements manquants sur les espèces prioritaires. Ces objectifs décrivent les conditions environnementales ainsi que le travail de recherche et de surveillance jugés nécessaires pour progresser vers les objectifs démographiques et comprendre les problèmes de conservation sous-jacents pour les espèces aviaires prioritaires. À mesure qu'ils seront atteints, les objectifs de conservation vont collectivement contribuer à l'atteinte des objectifs démographiques. Dans la mesure du possible, les objectifs de conservation ont été élaborés pour profiter à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace.

Des objectifs de conservation ont été établis pour les menaces déterminées pour les espèces individuelles et évalués à une ampleur modérée ou plus élevée. Les objectifs de conservation entrent dans les catégories générales de conservation et sont déterminés dans la figure 11. Au sein de la RCO 6, la plupart des objectifs de conservation entrent dans la catégorie de conservation Assurer des habitats adéquats, ce qui laisse entendre que les objectifs associés au maintien de la disponibilité de l'habitat propice pour les espèces prioritaires sont d'une importance capitale.

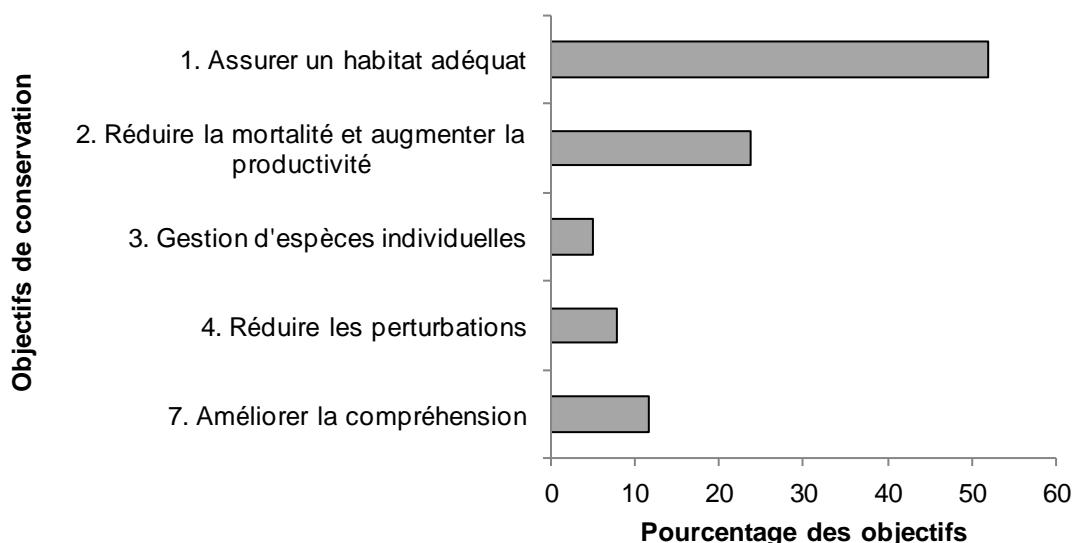


Figure 11. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de la RCO 6.

Élément 6 : Mesures recommandées

Les mesures recommandées ont trait aux activités sur le terrain qui contribueront à l'atteinte des objectifs de conservation (voir la figure 11). Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et directives. Dans la mesure du possible, les mesures recommandées ont été élaborées pour bénéficier à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace. Les mesures recommandées renvoient à celles présentées dans les documents de rétablissement des espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale (ou étayent ces mesures), mais sont habituellement plus générales que celles élaborées pour une seule espèce.

Des mesures de conservation ont été élaborées pour les objectifs de conservation déterminés. Les mesures de conservation entrent dans des catégories et sous-catégories précises de mesures de conservation et sont déterminées dans la figure 12. Au sein de la RCO 6, la majorité des mesures de conservation entrent dans les sous-catégories de conservation Gestion de sites ou de zones (gestion des aires protégées et d'autres terres sur lesquelles se trouvent des ressources aux fins de conservation) et Protection de sites ou de zones (établissement ou agrandissement des parcs publics et privés, des réserves et d'autres aires protégées).

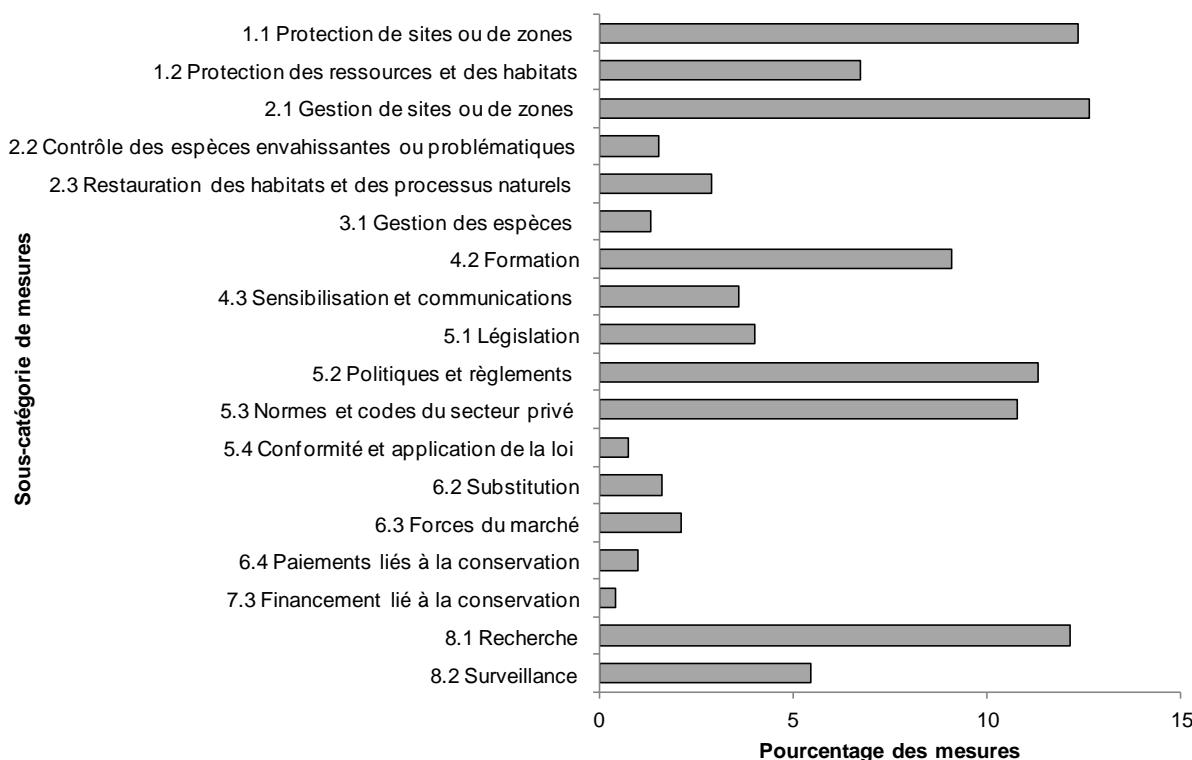


Figure 12. Pourcentage des mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans la RCO 6.

« Recherche » et « Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information. Voir la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations dans la version complète de la stratégie pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle.

Références

- ¹ Rich, T.D., Beardmore, C.J., Berlanga, H., Blancher, P.J., Bradstreet, M.S.W., Butcher, G.S., Demarest, D.W., Dunn, E.H., Hunter, W.C., Iñigo-Elias, E.E., et al. 2004. Partners in Flight North American Landbird Conservation Plan. Ithaca (NY) : Cornell Lab of Ornithology.
- ² Donaldson, G.M., Hyslop, C., Morrison, R.I.G., Dickson, H.L., Davidson, I. (éd.) 2000. Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. 27 p. Accès : http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/ec/CW69-15-5-2000-fra.pdf
- ³ Milko, R., Dickson, L., Elliot, R., Donaldson, G. 2003. Envolées d'oiseaux aquatiques : Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. 28 p.
- ⁴ Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Comité responsable. 2004. North American Waterfowl Management Plan 2004. Implementation Framework: Strengthening the Biological Foundation. Service canadien de la faune, U.S. Fish and Wildlife Service, Secretaria de Medio Ambiente y Recursos Naturales. 115 p. Accès : www.nawmp.ca/pdf/impfr-en-k.pdf
- ⁵ Kennedy, J.A., Krebs, E.A., Camfield, A.F. 2012. Manuel pour la mise en place des plans pour la conservation de tous les oiseaux à l'intention des régions canadiennes de conservation des oiseaux, version d'avril 2012. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa (Ont.)
- ⁶ Burton, P.J., Parisien, M.-A., Hicke, J.A., Hall, R.J., Freeburn, J.R. 2008. Large fires as agents of ecological diversity in the North American boreal forest. *International Journal of Wildland Fire* 17:754-767.
- ⁷ Food and Agriculture Organization (FAO). 2000. *Land cover classification system*. United Nations Food and Agriculture Organization, Rome. www.fao.org/docrep/003/x0596e/x0596e00.htm
- ⁸ Salafsky, N., D. Salzer, A. J. Stattersfield, C. Hilton-Taylor, R. Neugarten, S. H. Butchart, B. Collen, N. Cox, L. L. Master, S. O'Connor et D. Wilkie. 2008. A standard lexicon for biodiversity conservation: unified classifications of threats and actions. *Conservation Biology* 22 : 897-911